

LES SECTIONS INTERNATIONALES

François MONNANTEUIL
Inspecteur général de l'Éducation nationale

Je souhaite réfléchir avec vous sur la singularité des sections internationales dans notre système scolaire. Elle a été affirmée dès le décret d'officialisation du 11 mai 1981, selon lequel ces sections « accueillent des élèves français et étrangers pour leur permettre d'acquérir ensemble une formation ».

A l'origine, les sections internationales comprenaient un pourcentage imposé d'élèves français et d'élèves étrangers. Signe d'une meilleure fluidité, ces pourcentages ont disparu. En tout cas, dans ce dispositif, le mot « international » est pris dans son sens premier, le plus fort. Il s'agit de « ce qui se fait entre plusieurs nations ». Comme chacun le sait, ce mot peut aussi s'utiliser au sens de « ce qui a trait aux relations entre des nations ». Ainsi, lorsqu'il est question de la politique internationale d'un pays, ou encore d'études ou de formations internationales, il s'agit de « ce qui a trait aux relations entre les nations » plutôt que de « ce qui se fait entre les nations ». Les sections internationales, elles, se font entre les pays.

La présence simultanée des deux partenaires s'exprime à plusieurs niveaux de ce dispositif, et tout d'abord dans les programmes. Selon les textes fondateurs, les programmes d'histoire-géographie sont aménagés pour tenir compte des exigences des programmes français et de celles des programmes dispensés dans les classes des pays étrangers. Les modalités d'enseignement sont fixées par arrêté du Ministre de l'Éducation nationale après concertation avec les pays partenaires. Certains pays étrangers fournissent des enseignants pour les sections internationales. Lorsque tel n'est pas le cas, l'inspection générale intervient sur le mouvement spécifique des professeurs de sections internationales. Le choix se porte prioritairement sur des locuteurs natifs de la langue qu'ils enseignent, et sur des professeurs démontrant une grande expérience internationale. Enfin, les pays partenaires sont présents dans l'évaluation finale, c'est-à-dire le baccalauréat. L'option internationale constitue l'un des éléments les plus visibles du dispositif. Les sujets sont choisis en dernier recours par l'inspection générale, en lien avec les autorités éducatives des pays partenaires. Étant donné la charge symbolique que représente le baccalauréat dans notre société, ce choix montre l'effort d'ouverture internationale accompli par notre système.

Incidemment, il n'est pas sans intérêt d'observer que seules les sections internationales de langue anglaise font une différence entre l'anglais et l'américain, alors que l'enseignement de l'anglais dans notre système scolaire fait référence aux divers pays de langue anglaise.

L'enseignement de la littérature et d'une discipline en langue étrangère, le plus souvent l'histoire-géographie, est une particularité qui impose de réfléchir au sens de la formation proposée. Une langue est une façon de représenter le monde et de construire un rapport au monde. En histoire et géographie, celui-ci s'inscrit à la fois dans la durée et dans l'espace. On pourrait aussi considérer que les mathématiques, enseignées en chinois dans les sections internationales de cette langue, conduisent à s'inscrire dans une formalisation du monde. La littérature, enseignée dans toutes les sections, est une façon de créer un monde. Il y a donc d'évidentes synergies entre l'enseignement de la langue, celui de la littérature et celui d'une autre discipline en langue étrangère.

Le second aspect des sections internationales mentionné dans les textes fondateurs consiste à permettre à des élèves français et étrangers d'acquérir ensemble une formation. Au contact d'autres élèves, les jeunes Français découvrent qu'il peut être naturel de s'exprimer dans une autre langue que celle qu'ils ont toujours rencontrée. A l'inverse, les jeunes étrangers peuvent découvrir la France et sa culture, à travers les élèves avec lesquels ils travaillent en permanence. Selon la définition que lui a donnée le sociologue Edgar Morin en 1984, la culture est un système qui fait communiquer une expérience existentielle et un savoir collectif constitué. Le fait d'associer ensemble des élèves français et étrangers constitue une expérience existentielle qui renforce le savoir collectif que donne l'apprentissage de la langue et d'une discipline en langue étrangère.

C'est l'aspect particulièrement riche de la formation que proposent les sections internationales. Un rapport de l'inspection générale, en 2007, souligne « le biculturalisme y est découvert par les individus eux-mêmes ». La nature de la formation construit donc, au-delà du bilinguisme, un véritable biculturalisme vécu, jour après jour, par les élèves eux-mêmes, leurs rencontres et leur travail en commun.